



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2023\_092

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mil vingt-trois et le vingt-sept juillet,**

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

11 Présents : Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Marie-José GUILLEMETTE, Jérôme JACQUES, Noël LAFOURCADE, Philippe MIQUEL, Christian MOLANDRE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

4 Absents excusés : Catherine BOUTIN ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX, Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Manuel PAGES, Annick MALAVIOLLE ayant donné pouvoir à Colette CROUZET, Manuel MARTINEZ.

Secrétaire de séance : Florence FERNANDEZ.

### **Objet : zonage prairies sensibles**

Monsieur Noël Lafourcade, Adjoint au Maire fait part d'un courrier conjoint de la FDSEA48 et du syndicat des Jeunes agriculteurs ayant pour objet les prairies sensibles et zones natura 2000 ainsi que la délibération de la Chambre d'Agriculture du 5 juin 2023.

Il indique que suite à la dernière réforme de la PAC ayant pris effet cette année, de nombreux agriculteurs de Lozère se sont vus contraints de ne plus pouvoir labourer leurs prairies afin de préserver la biodiversité sous peine de fortes pénalités sur leurs aides PAC. Toutefois, la cartographie utilisée pour établir le zonage ne correspond pas à la réalité du terrain. Les parcelles en rotation longues ont été considéré comme prairies permanentes par l'administration, les rendant intouchables et mettant fin à cette pratique pourtant vertueuse. Il propose, même si le territoire communal n'est pas le plus impacté, de soutenir cette démarche d'opposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

S'OPPOSE à toutes nouvelles inscriptions de zones Natura 2000.

La secrétaire de séance, Florence FERNANDEZ	Le Maire, Philippe ROCHOUX
	 